SCENE EXPERT

Accueillir les personnes en situation de handicap

Guide technique et méthodologique

Préparer et organiser le projet d'une salle de spectacle accessible à tous les publics

Réglementation · Équipements intégrés et rapportés · Experts · Procédures · Exploitation

Aperçu

Édition septembre 2026

Document de travail. Les références réglementaires, cotes et chiffres sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés à la date de chaque procédure.

Aperçu

Sommaire

Avant-propos 6
À qui s'adresse ce guide 6
Comment utiliser ce guide 6
Les dix principes de la méthode 7
Accessible, adapté, inclusif : de quoi parle-t-on ? 7
Chapitre 1 · Comprendre les publics et leurs besoins 9
1.1 Les familles de handicap 9
1.2 Les besoins traduits en réponses 10
1.3 La chaîne de l'accessibilité : le parcours du spectateur 11
1.4 Spectateurs, mais aussi artistes et salariés 12
Chapitre 2 · Le cadre réglementaire 13
2.1 Les textes de référence 13
2.2 Neuf ou existant : quel régime s'applique ? 14
2.3 Ce que la réglementation exige d'une salle de spectacle 15
2.4 Sécurité incendie et évacuation des personnes handicapées 16
2.5 Obligations d'exploitation 17
2.6 Sanctions et risques 17
Chapitre 3 · Les exigences techniques du bâtiment 18
3.1 Les dimensions fondamentales 18
3.2 Abords, stationnement et cheminements extérieurs 19
3.3 Entrées, portes et circulations intérieures 19
3.4 Escaliers et changements de niveau 20
3.5 Ascenseurs et appareils élévateurs 20
3.6 Accueil, billetterie et services 21
3.7 Sanitaires 21
Chapitre 4 · La salle, la scène et les espaces artistes 23
4.1 Les emplacements pour fauteuils roulants 23
4.2 Les places pour les autres publics 24

Aperçu

4.3 L'acoustique au service de l'intelligibilité 25
4.4 La scène, les coulisses et les loges 25
4.5 Les dispositifs à intégrer au dessin de la salle 25
Chapitre 5 · Les équipements à intégrer dès la construction 27
5.1 Inventaire des équipements intégrés 27
5.2 La boucle d'induction magnétique en détail 28
5.3 Réseaux et réservations à ne pas oublier 29
5.4 Accessibilité et performance technique : les arbitrages 30
Chapitre 6 · Les équipements complémentaires rapportés 31
6.1 Inventaire par famille de handicap 31
6.2 Intégrer ou rapporter : comment décider ? 32
6.3 Gérer le parc d'équipements rapportés 32
Chapitre 7 · Rendre le spectacle accessible : services et médiation 34
7.1 Les principaux services 34
7.2 Construire une politique d'accessibilité de la programmation 35
7.3 La billetterie et l'information 35
7.4 L'accueil humain 36
Chapitre 8 · Organiser le projet : l'accessibilité phase par phase 37
8.1 Les actions par phase 37
8.2 Le volet accessibilité du programme 38
8.3 Le niveau d'ambition : trois niveaux possibles 39
8.4 Associer les personnes concernées 39
8.5 Les pièges les plus fréquents 40
Chapitre 9 · Les experts, bureaux d'études et compétences 41
9.1 Les intervenants et leurs missions 41
9.2 Les compétences à réunir 42
9.3 Comment choisir un AMO ou un bureau d'études accessibilité 43
9.4 Les interlocuteurs institutionnels 43
Chapitre 10 · Étapes administratives, procédures juridiques et techniques 45
10.1 Les autorisations nécessaires 45
10.2 Le contenu du dossier accessibilité 46

Aperçu

10.3 Les motifs de dérogation 46
10.4 Calendrier et délais indicatifs 47
10.5 Les procédures juridiques : responsabilités et contrats 47
10.6 Les procédures techniques : vérifier, mesurer, réceptionner 48
Chapitre 11 · Exploiter, financer et faire vivre l'accessibilité 49
11.1 Le registre public d'accessibilité 49
11.2 L'organisation au quotidien 49
11.3 Indicateurs de suivi 50
11.4 Labels et reconnaissance 50
11.5 Financer l'accessibilité 50
Annexes 52
Annexe A · Listes de contrôle par phase 52
Annexe B · Modèle de fiche espace (volet accessibilité) 53
Annexe C · Calcul rapide des obligations 53
Annexe D · Glossaire 54
Annexe E · Textes et ressources de référence 54

Aperçu

Avant-propos

Une salle de spectacle n'est vraiment ouverte que lorsque chacun peut y entrer, y trouver sa place, voir et entendre le spectacle, le comprendre, puis repartir en sécurité. En France, on estime couramment que plus de dix millions de personnes vivent avec un handicap, et qu'une large majorité de ces handicaps ne se voient pas : surdité, malvoyance, troubles cognitifs, psychiques ou maladies invalidantes. S'y ajoutent les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents avec poussette, les personnes blessées ou chargées. Concevoir pour les personnes en situation de handicap, c'est concevoir pour tout le monde.

Ce guide technique et méthodologique montre comment intégrer l'accueil de ces publics à chaque étape d'un projet de salle, de l'idée jusqu'à l'exploitation. Il complète les deux guides Scène Expert déjà publiés : « Créer une salle de spectacle », qui décrit les composantes physiques du lieu, et « De l'idée au projet », qui détaille les phases et les procédures d'une opération. Ici, l'accessibilité n'est pas traitée comme un chapitre de plus, mais comme un fil rouge qui traverse la réglementation, la conception, les équipements, les compétences et la vie quotidienne de l'établissement.

À qui s'adresse ce guide

- Aux porteurs de projets privés et publics qui construisent, réhabilitent ou reprennent une salle.
- Aux directions de lieux, directeurs techniques et responsables de l'accueil et de la billetterie.
- Aux élus et services des collectivités qui instruisent, financent ou exploitent un équipement culturel.
- Aux programmistes, architectes, scénographes et bureaux d'études qui veulent une vue d'ensemble du sujet.

Comment utiliser ce guide

Le chapitre 1 présente les familles de handicap et les besoins qu'elles expriment dans une salle de spectacle. Le chapitre 2 expose le cadre réglementaire. Les chapitres 3 et 4 traduisent ces règles en exigences techniques cotées, pour le bâtiment puis pour la salle et la scène. Le chapitre 5 recense les équipements à intégrer dès la construction, le chapitre 6 les équipements complémentaires rapportés après coup, le chapitre 7 les services qui rendent le spectacle lui-même accessible. Le chapitre 8 organise le tout en phases de projet, le chapitre 9 présente les experts et compétences, le chapitre 10 les étapes administratives, juridiques et techniques, le chapitre 11 l'exploitation. Les annexes rassemblent des listes de contrôle, un outil de calcul, un glossaire et les textes de référence.

> **Avertissement.** Les références réglementaires, cotes et seuils cités sont ceux en vigueur en France à la date de rédaction (septembre 2026), notamment l'arrêté du 20 avril 2017 pour le

Aperçu

> neuf et l'arrêté du 8 décembre 2014 pour l'existant. Le Code de la construction et de l'habitation a été renuméroté en 2021 et les textes évoluent : chaque projet doit être validé avec le contrôleur technique, la sous-commission départementale d'accessibilité et, si besoin, un juriste. Les coûts sont des ordres de grandeur en euros hors taxes observés en 2024-2026.

Les dix principes de la méthode

1. **Penser parcours, pas équipement.** Un ascenseur ne sert à rien si le trottoir, la porte ou le guichet ne sont pas accessibles : c'est la chaîne complète qui compte.
2. **Couvrir toutes les familles de handicap**, pas seulement le fauteuil roulant : moteur, visuel, auditif, mental, cognitif et psychique.
3. **Écrire l'accessibilité dans le programme**, avec des objectifs mesurables, au même niveau que l'acoustique ou la scénographie.
4. **Aller au-delà du minimum réglementaire** là où l'usage le demande : la conformité est un plancher, pas un objectif.
5. **Associer les personnes concernées** et leurs associations dès l'amont, puis aux tests de réception.
6. **Intégrer ce qui est structurel dès la construction** (niveaux, pentes, ascenseurs, réservations, câblages) : c'est ce qui coûte le plus cher à rattraper.
7. **Rapporter ce qui évolue vite** (récepteurs, applications, tablettes, gilets vibrants) : l'équipement léger se renouvelle, pas le béton.
8. **Donner une place égale et choisie** : des emplacements répartis, avec un accompagnateur à côté, et une vraie qualité de vue et d'écoute.
9. **Former les équipes** : l'accueil humain compense beaucoup, un mauvais accueil annule tout.
10. **Faire vivre l'accessibilité** : registre, maintenance, programmation adaptée, évaluation et amélioration continue.

Aperçu

Accessible, adapté, inclusif : de quoi parle-t-on ?

Notion	Définition	Exemple en salle de spectacle
Accessibilité	Possibilité pour toute personne d'accéder, circuler, utiliser les prestations et en sortir avec la plus grande autonomie possible	Entrer par la porte principale, acheter son billet, rejoindre sa place seul
Conception universelle	Concevoir d'emblée pour le plus grand nombre sans adaptation spécifique	Entrée de plain-pied pour tous plutôt qu'une rampe latérale réservée
Aménagement raisonnable	Adaptation ponctuelle d'un lieu ou d'un service pour répondre à un besoin particulier	Réserver un siège au premier rang pour une personne malvoyante

Notion	Définition	Exemple en salle de spectacle
Compensation	Aide technique ou humaine qui compense une incapacité	Boucle magnétique, audiodescription, interprète en langue des signes
Inclusion	Participation pleine à la vie culturelle, comme spectateur, artiste ou salarié	Loges et plateau accessibles à un artiste en fauteuil

Aperçu

Chapitre 1 · Comprendre les publics et leurs besoins

La loi du 11 février 2005 définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (article L. 114 du Code de l'action sociale et des familles). La notion clé est celle de **situation** : c'est l'environnement qui crée ou supprime le handicap. Une marche de 17 cm est un obstacle infranchissable pour une personne en fauteuil ; supprimée, le handicap disparaît.

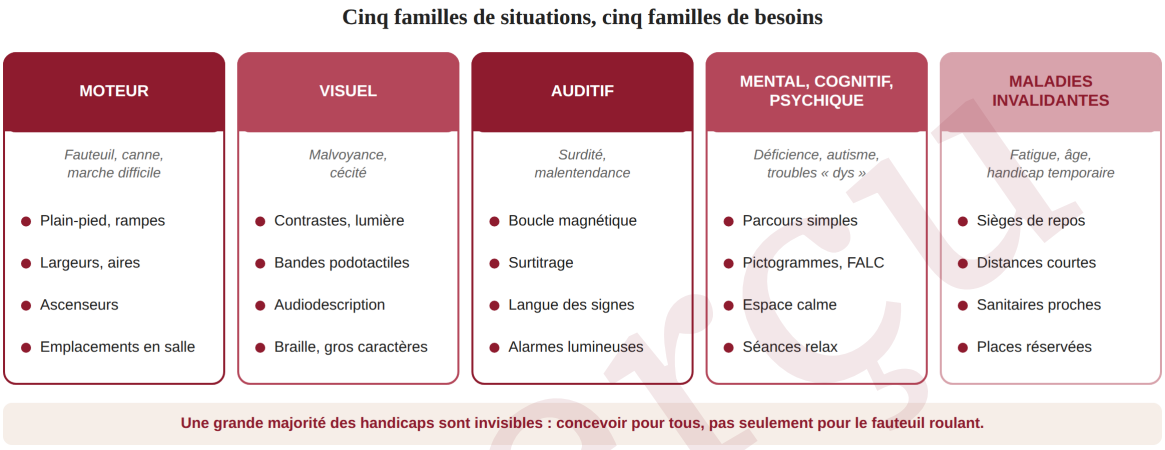


Figure 1 · Les grandes familles de handicap et leurs besoins principaux en salle de spectacle

1.1 Les familles de handicap

Handicap moteur

Il concerne les personnes en fauteuil roulant manuel ou électrique, mais aussi, bien plus nombreuses, les personnes qui marchent difficilement (canne, déambulateur), se fatiguent vite ou ont une préhension limitée. Leurs besoins portent sur les dimensions (largeurs, aires de rotation), les pentes, les ressauts, les efforts d'ouverture des portes, les hauteurs de commandes et de guichets, et la possibilité de s'asseoir le long des parcours.

Handicap visuel

Il va de la malvoyance (champ visuel réduit, vision floue, sensibilité à l'éblouissement) à la cécité complète. Les besoins portent sur le repérage (contrastes, éclairage, signalétique lisible, bandes de guidage), la sécurité (bandes d'éveil de vigilance, nez de marche, absence d'obstacles en saillie) et

Aperçu

l'accès au contenu du spectacle (audiodescription, programmes en gros caractères ou en braille, visites tactiles).

Handicap auditif

Il concerne les personnes sourdes (dont certaines communiquent en langue des signes française, LSF) et les personnes malentendantes, souvent appareillées, parfois porteuses d'implants cochléaires. Les besoins portent sur l'intelligibilité (acoustique maîtrisée, boucle magnétique, systèmes d'aide à l'écoute), l'information visuelle (affichage, surtitrage, alarmes lumineuses) et la communication à l'accueil (boucle au guichet, écrit, interprétation).

Handicap mental, cognitif et psychique

Il regroupe les déficiences intellectuelles, les troubles du spectre de l'autisme, les troubles « dys », les troubles psychiques et les maladies neuro-évolutives. Les besoins portent sur la compréhension (signalétique pictographique, documents en « facile à lire et à comprendre », FALC), la prévisibilité (information préalable, repères stables), la gestion du stress et des stimulations sensorielles (espaces calmes, séances « relax ») et la qualité de l'accueil humain.

Maladies invalidantes et handicaps temporaires

Maladies chroniques, troubles respiratoires ou cardiaques, suites d'opération, grossesse, grand âge : ces situations ne sont pas toujours reconnues comme handicap mais créent des besoins proches (sièges de repos, distances réduites, toilettes proches, possibilité de sortir discrètement).

1.2 Les besoins traduits en réponses

Famille	Principaux obstacles	Réponses architecturales	Réponses techniques	Réponses humaines et de service
Moteur	Marches, pentes, portes lourdes, distances, guichets hauts	Plain-pied, rampes, ascenseurs, largeurs, sanitaires adaptés, emplacements en salle	Portes automatiques, plateformes élévatrices, commandes basses	Accueil à l'arrivée, fauteuil de prêt, placement accompagné
Visuel	Obstacles, marches non signalées, éblouissement, écrits illisibles	Contrastes, éclairage homogène, bandes podotactiles, mains courantes	Audiodescription, balises sonores, applications de guidage	Accompagnement, programme en braille ou gros caractères, visite tactile
Auditif	Bruit, réverbération, annonces orales, guichet vitré	Acoustique maîtrisée, espaces d'accueil calmes, visibilité des visages	Boucle magnétique, aide à l'écoute HF ou infrarouge, surtitrage, flashs d'alarme	Interprétation LSF, personnel sensibilisé, communication écrite
Mental, cognitif, psychique	Complexité, foule, bruit, imprévu, lecture difficile	Parcours simples et lisibles, espace calme, repères visuels	Pictogrammes, écrans d'information clairs	FALC, séances relax, accueil bienveillant, information préalable
Maladies invalidantes	Fatigue, distances, attente	Sièges de repos, sanitaires proches	Réservation de places adaptées	Coupe-file, sortie facilitée

Aperçu

1.3 La chaîne de l'accessibilité : le parcours du spectateur

La loi de 2005 impose de penser la **chaîne du déplacement** sans rupture. Pour une salle de spectacle, cette chaîne commence bien avant la porte et se termine bien après le rideau. Un seul maillon manquant (un site de billetterie illisible, une place de stationnement trop loin, un contrôle de billets inaccessible) suffit à empêcher la sortie au spectacle.

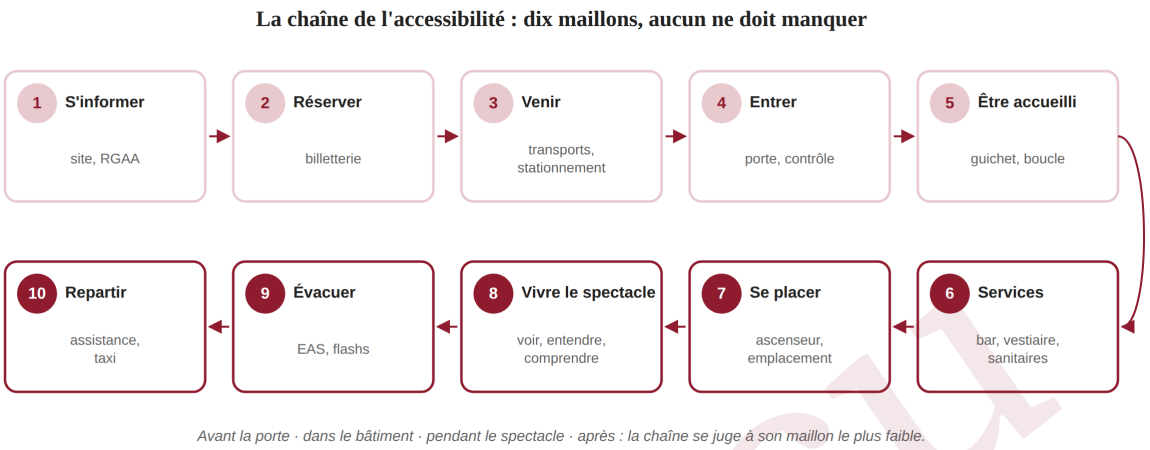


Figure 2 · Le parcours complet du spectateur : chaque étape est un maillon de la chaîne

Étape du parcours	Question à se poser	Points de contrôle
S'informer	Le spectateur sait-il ce qui est accessible, et comment ?	Site conforme au RGAA, pictogrammes d'accessibilité, contact dédié, informations FALC
Réserver	Peut-il acheter seul une place adaptée et celle de son accompagnateur ?	Billetterie en ligne accessible, quota de places réservées, tarif accompagnateur
Venir	Peut-il rejoindre la salle depuis les transports ou sa voiture ?	Arrêt de transport, places de stationnement adaptées, dépose-minute, cheminement extérieur
Entrer	Franchit-il seul l'entrée ?	Plain-pied ou rampe, porte automatique, contrôle d'accès accessible
Être accueilli	Peut-il échanger avec le personnel ?	Banque d'accueil abaissée, boucle au guichet, personnel formé
Utiliser les services	Vestiaire, bar, boutique, toilettes sont-ils utilisables ?	Comptoirs bas, sanitaires adaptés à chaque niveau public
Rejoindre sa place	Atteint-il sa place sans aide ni danger ?	Ascenseur, emplacements répartis, éclairage de circulation, signalétique
Vivre le spectacle	Voit-il, entend-il, comprend-il ?	Lignes de vue, boucle magnétique, audiodescription, surtitrage, LSF
Évacuer	Peut-il être mis en sécurité en cas d'alarme ?	Alarmes visuelles, espaces d'attente sécurisés, procédure et personnel formé
Repartir	Le retour est-il aussi simple que l'aller ?	Cheminement éclairé, assistance à la sortie, taxis accessibles

Aperçu

> **À retenir.** L'accessibilité se juge au maillon le plus faible. Un audit de salle commence toujours par un parcours réel, de l'écran d'accueil du site jusqu'au retour au véhicule, idéalement réalisé avec des personnes concernées.

1.4 Spectateurs, mais aussi artistes et salariés

Une salle accueille trois populations : le public, les artistes et les équipes. Les règles d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) visent d'abord le public. Les locaux de travail relèvent en outre du Code du travail, qui impose l'accessibilité des lieux de travail neufs. Un projet ambitieux rend aussi accessibles la scène, les coulisses, les loges et au moins une partie des régies, afin qu'un artiste, un technicien ou un salarié en situation de handicap puisse y travailler.

Aperçu

FIN DE L'APERÇU

Accueil des personnes en situation de handicap

Le guide complet est disponible sur
www.scene-expert.fr/guides/accueil-personnes-handicapees/

Avec un pack de guides, trente minutes de consultation vous sont offertes :
www.scene-expert.fr/guides/packs/

Scène Expert · Yannick SYLVESTRE · Agence ART-SCENIQUE, bureau d'études spécialisé en scénographie d'équipement